

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS (MAJOREES) DE FONCTIONS DES ÉLUS

Annexe de la Délibération n°055 du Conseil Municipal du 11 mai 2026

Population totale de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE : 27 589 habitants

Enveloppe indemnitaire globale autorisée (si 10 Adjointes) : 17 264,17 € bruts par mois

L'indice brut (IB) terminal de la fonction publique est à ce jour le 1027, qui s'élève à 4 110,52 € bruts par mois (rappel : le montant des indemnités évoluera automatiquement en fonction de la variation de cet IB et de la valeur du point d'indice).

Fonction	Taux maximal autorisé	Taux voté (avant majorations)	Montant brut mensuel alloué (avant majorations)	Taux votés avec les majorations	Montant brut mensuel alloué avec les majorations
Maire	90 % de l'IB	81 % de l'IB	3 329,52€	99 % de l'IB (pour D.S.U.C.S.) + 15 % de l'indemnité votée avant majorations (pour chef-lieu de canton)	4 568,84€
1 ^{er} Adjoint	33 % de l'IB	26,10 % de l'IB	1 072,85€	34,8 % de l'IB (pour D.S.U.C.S.) + 15 % de l'indemnité votée avant majorations (pour chef-lieu de canton)	1 591,39€
2 ^{ème} Adjoint	33 % de l'IB	26,10 % de l'IB	1 072,85€	34,8 % de l'IB (pour D.S.U.C.S.) + 15 % de l'indemnité votée avant majorations (pour chef-lieu de canton)	1 591,39€
3 ^{ème} Adjoint	33 % de l'IB	26,10 % de l'IB	1 072,85€	34,8 % de l'IB (pour D.S.U.C.S.) + 15 % de l'indemnité votée avant majorations (pour chef-lieu de canton)	1 591,39€
4 ^{ème} Adjoint	33 % de l'IB	26,10 % de l'IB	1 072,85€	34,8 % de l'IB (pour D.S.U.C.S.) + 15 % de l'indemnité votée avant majorations (pour chef-lieu de canton)	1 591,39€
5 ^{ème} Adjoint	33 % de l'IB	26,10 % de l'IB	1 072,85€	34,8 % de l'IB (pour D.S.U.C.S.) + 15 % de l'indemnité votée avant majorations (pour chef-lieu de canton)	1 591,39€
6 ^{ème} Adjoint	33 % de l'IB	26,10 % de l'IB	1 072,85€	34,8 % de l'IB (pour D.S.U.C.S.) + 15 % de l'indemnité votée avant majorations (pour chef-lieu de canton)	1 591,39€
7 ^{ème} Adjoint	33 % de l'IB	26,10 % de l'IB	1 072,85€	34,8 % de l'IB (pour D.S.U.C.S.) + 15 % de l'indemnité votée avant majorations (pour chef-lieu de canton)	1 591,39€
8 ^{ème} Adjoint	33 % de l'IB	26,10 % de l'IB	1 072,85€	34,8 % de l'IB (pour D.S.U.C.S.) + 15 % de l'indemnité votée avant majorations (pour chef-lieu de canton)	1 591,39€

Conseiller Municipal	6 % de l'IB	0 % de l'IB	0 €		
Conseiller Municipal	6 % de l'IB	0 % de l'IB	0 €		
Conseiller Municipal	6 % de l'IB	0 % de l'IB	0 €		
Conseiller Municipal	6 % de l'IB	0 % de l'IB	0 €		
Conseiller Municipal	6 % de l'IB	0 % de l'IB	0 €		
Conseiller Municipal	6 % de l'IB	0 % de l'IB	0 €		
Conseiller Municipal	6 % de l'IB	0 % de l'IB	0 €		
Conseiller Municipal	6 % de l'IB	0 % de l'IB	0 €		
Conseiller Municipal	6 % de l'IB	0 % de l'IB	0 €		
Conseiller Municipal	6 % de l'IB	0 % de l'IB	0 €		
Conseiller Municipal	6 % de l'IB	0 % de l'IB	0 €		
Conseiller Municipal	6 % de l'IB	0 % de l'IB	0 €		

Montant total des indemnités votées (sans majorations) : 16 729,87€ bruts par mois

Montant total des indemnités votées, avec les majorations : 23 555,32€ bruts par mois